



Commission des libérations conditionnelles du Canada

Rapport annuel sur les dépenses de
voyages, d'accueil et de conférences
2018-2019



Comme l'exige la [Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements](#) du Conseil du Trésor, le présent rapport fournit de l'information sur les dépenses de voyages, d'accueil et de conférences de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, sauf l'information non divulgué en vertu de la [Loi sur l'accès à l'information](#) ou de la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#).

Les dépenses de voyages, d'accueil et de conférences engagées par un ministère ou un organisme fédéral sont liées à des activités qui appuient le mandat du ministère ou de l'organisme et les priorités du gouvernement.

La CLCC contribue au résultat du gouvernement du Canada d'un Canada sûr et sécurisé en prenant des décisions opportunes de mise en liberté sous condition, de suspension de dossier et de radiation et des recommandations de clémence d'une manière ouverte et responsable, tout en respectant les droits et la dignité des délinquants et des victimes, en conformément à ses responsabilités et pouvoirs statutaires.

Les dépenses de voyage, d'hospitalité et de conférence du PBC soutiennent l'exercice des responsabilités essentielles suivantes: pour plus d'informations, le lien vers [les rapports d'entreprise de la CLCC](#)

- Décisions de mise en liberté sous condition;
- Ouverture et responsabilisation en matière de mise en liberté sous condition;
- Décisions de suspension du dossier / recommandations de grâce; et
- Services internes.

Les déplacements sont requis dans le cadre de la prestation du mandat de la CLCC. La composante la plus importante est le déplacement des commissaires et du personnel aux établissements correctionnels pour mener des audiences de libération conditionnelle. Des déplacements sont également requis pour la gouvernance interne, car le ministère compte au total six bureaux régionaux répartis dans cinq provinces. Une autre raison principale des déplacements de la CLCC sont les déplacements requis pour de la formation. L'importance de la cohérence nationale dans la prise de décision en matière de libération conditionnelle exige que le personnel et les commissaires participent à la même formation à l'échelle du ministère. La CLCC s'efforce de minimiser les frais de voyage dans la mesure du possible en encourageant les options, telles que la téléconférence et la vidéoconférence.

La CLCC minimise les frais d'accueil dans la mesure du possible. L'exercice annuel de formation sur l'évaluation des risques (ATRA) est la plus grande dépense d'accueil au PBC. Cette activité de formation annuelle propose des séances plénières en grand groupe ainsi que des ateliers en petits groupes. L'ATRA se concentre spécifiquement sur les compétences en évaluation des risques, la

prise de décisions et la gestion de l'audition, entre autres sujets, et offre aux membres du conseil d'administration une formation pratique et pratique.

Les dépenses de la conférence de la CLCC représentent généralement les frais d'inscription à la conférence lorsqu'un employé de la CLCC a participé en tant que représentant officiel de l'organisation ou a présenté un sujet pertinent au mandat du ministère. Conformément aux exigences de déclaration du Secrétariat du Conseil du Trésor, les dépenses pour assister à des conférences dont le but principal est de permettre aux participants de maintenir ou d'acquérir des compétences ou des connaissances ne sont pas déclarées comme dépenses de conférence mais plutôt comme formation.

Dépenses de voyages, d'accueil et de conférences

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Exercice se terminant le 31 mars 2019

Catégorie de dépenses	Dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 (en milliers de dollars)	Dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 (en milliers de dollars)	Écart (en milliers de dollars)
Voyages			
Activités opérationnelles	1 071 \$	885 \$	185 \$
Principaux intervenants	94 \$	43 \$	51 \$
Gouvernance interne	116 \$	288 \$	(172 \$)
Formation	555 \$	622 \$	(67 \$)
Autre	5 \$	7 \$	(2 \$)
Total des dépenses de voyages	1 841 \$	1 845 \$	(4 \$)
Accueil	13 \$	12 \$	1 \$
Frais de conférences	10 \$	13 \$	(3 \$)
TOTAL	1 864 \$	1 869 \$	(6 \$)

Écarts importants par rapport à l'exercice précédent

Voyages :

Les dépenses de voyage du Ministère sont demeurées les mêmes qu'en 2018-2019 en diminuant légèrement de 4000 \$ par rapport à 2017-2018.

Accueil :

Les dépenses d'accueil du Ministère sont demeurées les mêmes qu'en 2018-2019 en augmentant légèrement de 1 000 \$ par rapport à 2017-2018.

Frais de participation aux conférences :

Les frais des conférences ministérielles ont légèrement diminué de 3 000 \$ en 2018-2019 par rapport à 2017-2018.